

ELEMENTS D'ANALYSE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE EN MILIEU UNIVERSITAIRE

Mr Hocine ROUBI
Chargé de Cours à l'IEPS
Université d'Alger

Il semble paradoxal, 30 ans après l'indépendance de vouloir définir l'activité physique et sportive au sein de l'université algérienne, quand on sait que ses propres institutions existent et que ses textes sont en vigueur.

Mais peut-on réellement dire et défendre le point de vue d'une existence effective du sport à l'université?

Chacun sait que la situation dans ce secteur ne peut s'éloigner de la réalité globale (politique, économique et socio-culturelle) de notre pays : Mais l'objet de cet article n'est pas d'emblée de tomber dans des considérations générales, mais au contraire de défendre l'idée centrale suivante :

* Une définition de l'activité physique et sportive en milieu universitaire est nécessaire; C'est elle qui fait entrevoir l'idéologie, la politique, la formule institutionnelle et législative et enfin les mesures à prendre quant à son éventuel développement, notamment en matière de formation

Dans le cadre de cette large problématique, nos propos s'articulent autour de trois (03) questions fondamentales :

1 - Que doit-on comprendre par le terme d'activité physique et sportive?

2 - Que peut-on retenir de la loi 89/03 quand on s'intéresse particulièrement au sport universitaire?

3 - Quelles peuvent être les perspectives pour la promotion de l'activité physique et sportive en milieu universitaire?

Éléments d'analyse de l'activité physique et sportive en milieu universitaire.

ROUBI Houcine –I.E.P.S – université d'Alger

I.- NATURE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE

Avant tout, il faut dire que tout vocable choisi, tout concept utilisé véhicule dans son sillage une philosophie et des théories, selon que l'on se place dans une société ou une autre.

Par exemple en Allemagne Fédérale, le terme de Leibesübung- (exercice physique) désigne l'activité motrice en rapport avec la santé et les loisirs ; Mais il laisse peu à peu la place au concept "SPORT" (FETZ, F 1979(1), BERNETT, H. 1968(2)).

En Algérie, on utilise le terme de " البدنى النشاط " et celui de "SPORT" " الرياضة ". On peut déjà admettre une différence de signification pour l'un et l'autre.

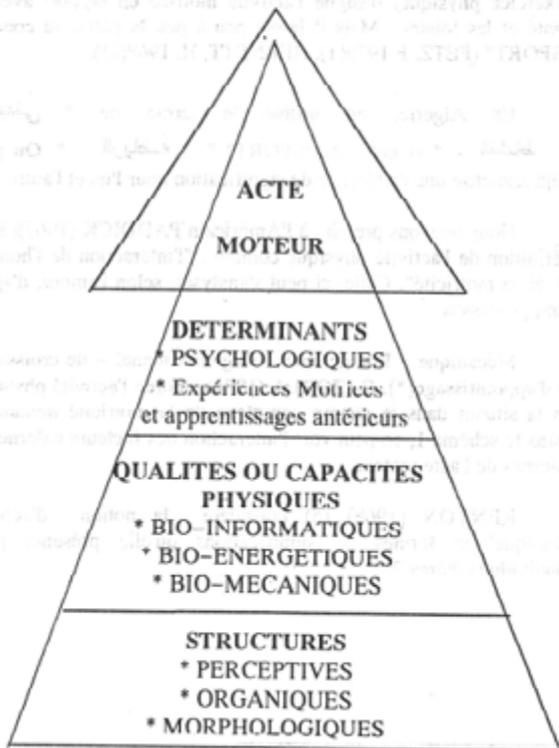
Nous pouvons prendre à l'Américain PADDICK (1967)(3) sa définition de l'activité physique comme : "l'interaction de l'homme et de sa motricité". Celle-ci peut s'analyser, selon l'auteur, d'après cinq processus :

Mécanique - Energétique - Organisationnel - de croissance et d'apprentissage(*). CAZORLA (1984), aborde l'activité physique en la situant dans le champ complexe de la motricité humaine : Dans le schéma 1, on peut voir l'interaction des facteurs externes et internes de l'acte moteur.

KENYON (1968) (5) considère la notion d'activité physique en termes de significations qu'elle présente pour l'individu (schéma 2).

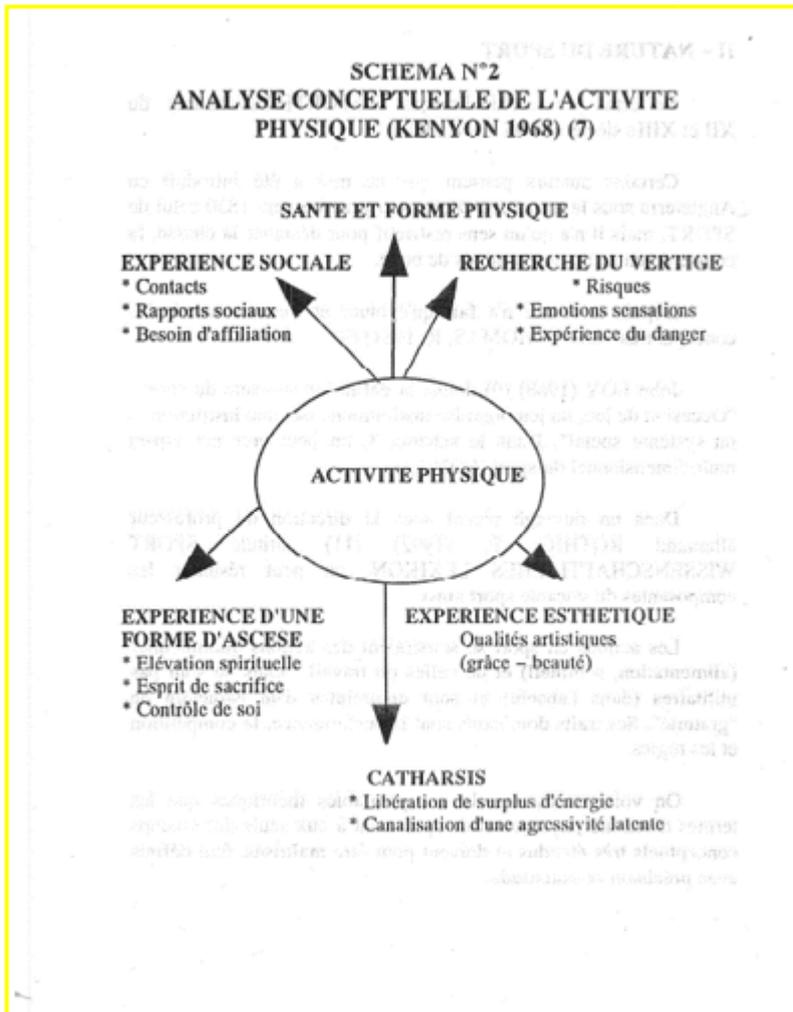
* Voir notamment l'ouvrage de ALDERMAN, Richard B, *Manuel de psychologie du sport*, ed. VIGOT Paris 1983.

SCHEMA 1
INTERACTION DES PRINCIPAUX FACTEURS
EXTRINSEQUES ET INTRINSEQUES A L'INDIVIDU
CONDITIONNANT L'ACTE MOTEUR (CAZORLA
1984) (6)



Éléments d'analyse de l'activité physique et sportive en milieu universitaire.

ROUBI Houcine –I.E.P.S – université d'Alger



II - NATURE DU SPORT

Ce terme provient du Français DISPORTER (s'ébattre) du XII et XIIIe siècle = AMUSEMENT.

Certains auteurs pensent que ce mot a été introduit en Angleterre sous le mot DISPORT, pour prendre vers 1830 celui de SPORT, mais il n'a qu'un sens restrictif pour désigner la chasse, la course de chevaux, les combats de boxe.

Depuis le terme n'a fait qu'évoluer et s'est étendu à des concepts très variés (THOMAS, R, 1981) (8)

John LOY (1968) (9) donne la définition suivante du sport : "Occasion de jeu, un jeu organisé institutionnalisé, une institution et un système social". Dans le schéma 3, on peut voir cet aspect multidimensionnel du sport (LOY)(10).

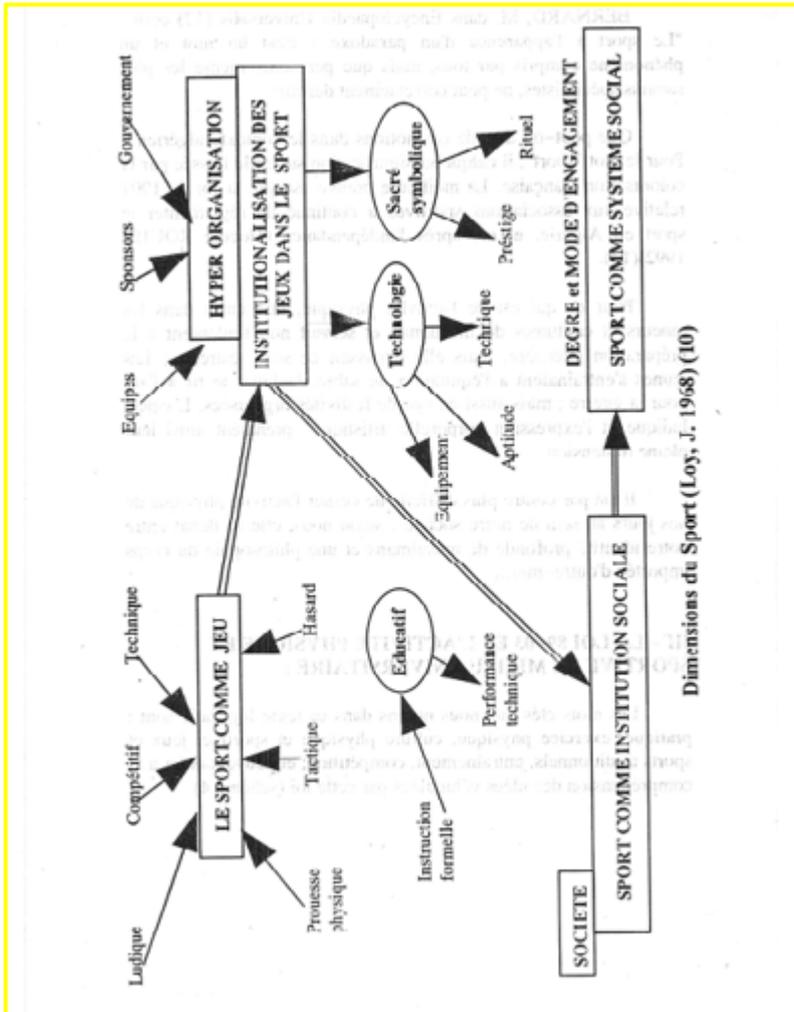
Dans un ouvrage récent sous la direction du professeur allemand ROTHIG, P, (1992) (11) intitulé SPORT WISSENSCHAFTLICHES LEXIKON, on peut résumer les composantes du vocable sport ainsi :

Les actions en sport se soustraient des actions quotidiennes (alimentation, sommeil) et de celles du travail : elles ne sont pas utilitaires (dans l'absolu) et sont empreintes d'un caractère de "gratuité". Ses traits dominants sont la performance, la compétition et les règles.

On voit, au travers de ces préalables théoriques que les termes d'activité physique et de sport sont à eux seuls des champs conceptuels très étendus et doivent pour être maîtrisés, être définis avec précision et exactitude.

Éléments d'analyse de l'activité physique et sportive en milieu universitaire.

ROUBI Houcine –I.E.P.S – université d'Alger



BERNARD, M. dans Encyclopaedia Universalis (12) écrit :
"Le sport a l'apparence d'un paradoxe : c'est un mot et un phénomène compris par tous, mais que personne, même les plus savants spécialistes, ne peut correctement définir".

Que peut-on dire de ces notions dans le contexte algérien ?
Pour le mot "sport", il calque sa signification sur celle laissée par la colonisation française. La meilleure preuve est que la loi de 1901 relative aux associations sportives a continué de réglementer le sport en Algérie, et ce, après l'indépendance (Hocine ROUBI 1992)(13).

Pour ce qui est de l'activité physique, elle entre dans les mœurs et coutumes du musulman et servait non seulement à la préparation guerrière, mais elle dépassait ce sens restreint ; Les jeunes s'entraînaient à l'équitation, le sabre, la lutte, le tir à l'arc pour la guerre ; mais aussi en vue de festivités organisées. L'aspect ludique et l'expression corporelle artistique prenaient ainsi leur pleine dimension.

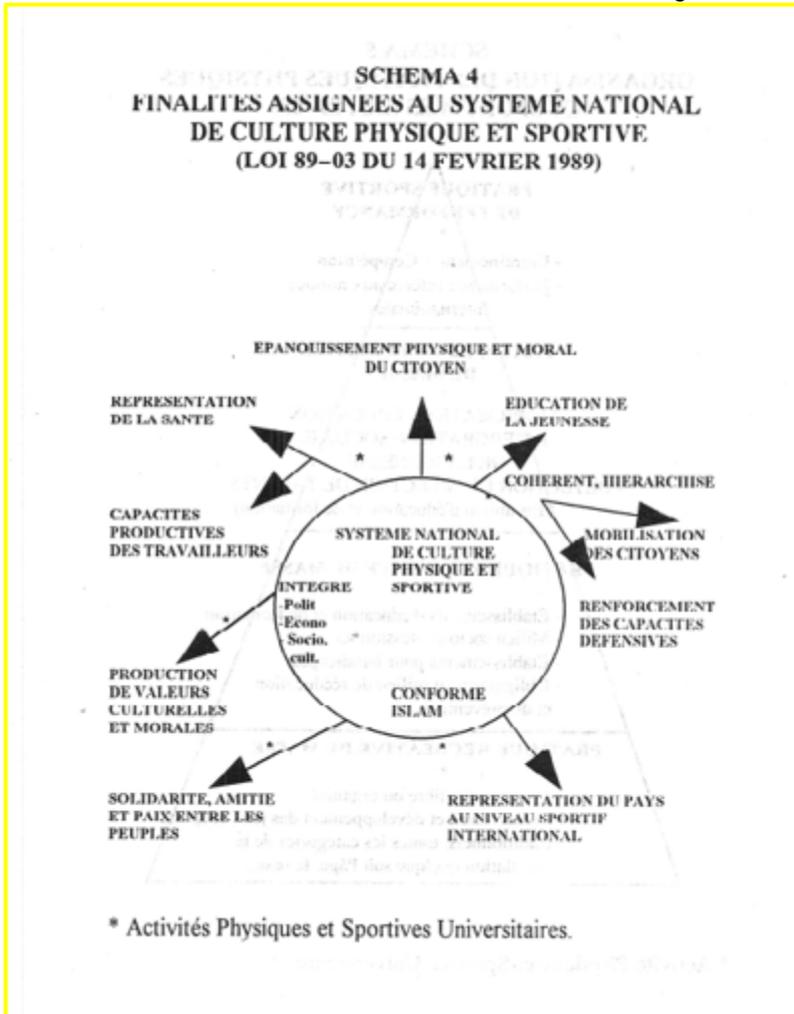
Il est par contre plus difficile de cerner l'activité physique de nos jours au sein de notre société : selon nous, elle se débat entre notre identité profonde de musulmans et une philosophie du corps importée d'outre-mer...

III - LA LOI 89-03 ET L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE EN MILIEU UNIVERSITAIRE :

Les mots clés que nous notons dans ce texte législatif sont : pratique, exercice physique, culture physique et sportive, jeux et sports traditionnels, entraînement, compétition; et peuvent aider à la compréhension des idées véhiculées par cette loi (schéma 4)

Éléments d'analyse de l'activité physique et sportive en milieu universitaire.

ROUBI Houcine –I.E.P.S – université d'Alger



SCHEMA 5
ORGANISATION DES PRATIQUES PHYSIQUES
ET SPORTIVES (LOI 89-03)



* Activité Physique et Sportive Universitaire

Éléments d'analyse de l'activité physique et sportive en milieu universitaire.

ROUBI Houcine –I.E.P.S – université d'Alger

Commentaire schéma 4 :

- La définition et les finalités du système national de culture physique évoquent une dimension nouvelle (qu'on ne trouve pas dans la littérature citée) : "En conformité avec les valeurs Islamiques " précise la loi.

- Quel est l'aspect à renforcer quand il s'agit de l'activité physique et sportive en milieu universitaire?

* Quelques articles précis (loi 89/03) éveillent l'attention:

Art 6 : "la pratique éducative de masse, consiste en des exercices physiques destinés au développement, à la préservation, à la réparation et à l'amélioration des capacités psychomotrices du travailleur, de l'enfant et du jeune en particulier".

Art 12 : "la pratique compétitive de masse en milieu scolaire et universitaire est organisée dans le cadre d'une association sportive, créée au sein de chaque établissement".

Art 27 : "la formation est organisée en cycles de courtes et longues durées et en cycles intermédiaires. Elle peut être spécialisée ou polyvalente en fonction des exigences du poste de travail".

Art 65 : "Les zones d'habitation, les établissements d'éducation, d'enseignement et de formation comportent obligatoirement des installations sportives et des aires de jeux réalisées conformément aux exigences techniques et répondant aux normes de sécurité".

Art 79 : "L'utilisation des installations sportives publiques est gratuite pour les pratiques éducatives et compétitives de masse en milieu scolaire et universitaire, à titre prioritaire".

OBSERVATION : L'étendue du champ législatif est-elle en harmonie avec la réalité?

IV - PERSPECTIVES DE PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE EN MILIEU UNIVERSITAIRE

Le terme de promotion est sciemment utilisé car il y a une priorité à donner, un meilleur statut à l'activité physique et sportive au sein de l'université Algérienne. Celle-ci s'adresse à l'étudiant, au travailleur et à l'enseignant. Mais elle doit sortir de ce cadre restreint : Citons l'exemple des C.H.U dans l'organisation de notre système de santé et nous sommes tentés d'imaginer un tel modèle servir l'activité physique et sportive.

Pour mieux nous situer à l'université, prenons le cas d'un pays Européen. En Allemagne fédérale, quatre orientations sont attribuées au sport universitaire mais seules deux, restent réellement effectives. (Schéma 6).

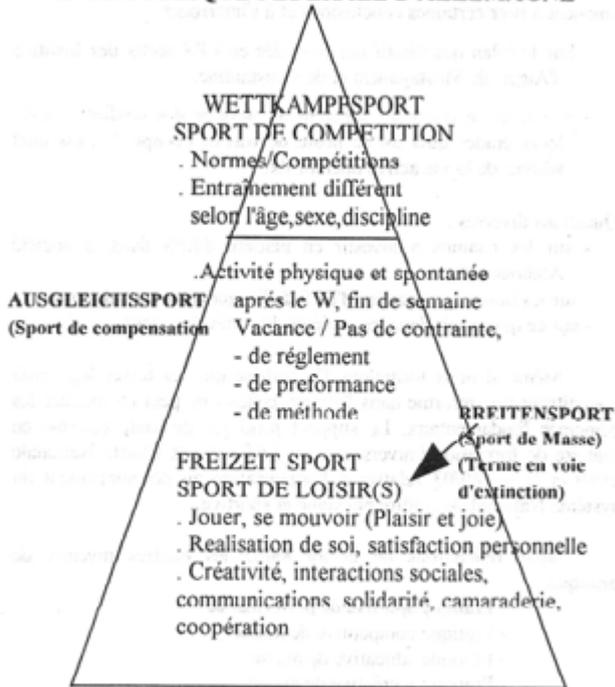
Les données originales de notre société, ainsi que les expériences vécues dans divers pays, nous amènent à avancer certaines idées :

- La promotion de l'activité physique et sportive universitaire est certes tributaire de sa prise en charge par les concernés du secteur, mais aussi par un personnel à formation spécialisée. Pour être cerné au mieux, le domaine doit faire l'objet de séminaires, colloques et autres débats scientifiques organisés régulièrement, ceci pour éviter l'erreur d'une déviation culturelle et d'une mauvaise définition, afin de dégager un projet de réforme de la formation universitaire en E.P.S. Les données politico-sociales prônent en 1993 pour une économie de marché. Ce qui implique entre autres, la loi de l'offre et de la demande (liberté de l'emploi), basée avant tout sur les critères de compétition. Autrement dit le jeune diplômé, de par sa formation et sa qualification, devra être compétitif : il n'attend plus une quelconque affectation de la part de la tutelle.

Éléments d'analyse de l'activité physique et sportive en milieu universitaire.

ROUBI Houcine –I.E.P.S – université d'Alger

SCHEMA 6 ORIENTATION DU SPORT UNIVERSITAIRE EN REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE



V - LA FORMATION EN E.P.S.

Sept années de formation supérieure en EPS (1986-1993), amènent à tirer certaines conclusions et à s'interroger :

- Sur le bilan quantitatif des licenciés en EPS sortis des Instituts d'Alger, de Mostaganem et de Constantine.
- Sur le bilan qualitatif inhérent au devenir des étudiants après leurs études quel est le poste de travail occupé ? Dans quel secteur de la vie active opèrent ils?

Questions diverses :

- sur les champs à investir en matière d'EPS dans la société Algérienne?
- sur les besoins en matière d'EPS de l'Algérien et de l'Algérienne?
- sur ce qui se fait dans les sociétés dites développées?

Même si nous formulons l'hypothèse que les textes législatifs connaîtront une réforme dans l'avenir, celle-ci ne peut en toucher les principes fondamentaux. Le support juridique de toute réforme en matière de formation universitaire en EPS reste la Charte Nationale 1989 et la loi 89/03 relative à l'organisation au développement du système National de culture physique et sportive.

Nous retiendrons de la loi 89/03 les quatres niveaux de pratique:

- Pratique sportive de performance
- Pratique compétitive de masse
- Pratique éducative de masse
- Pratique récréative de masse

Cette catégorisation n'est pas figée dans l'absolu, car même si les termes employés en Algérie diffèrent quelque peu de celle d'autres pays, on la retrouve toujours dans la littérature spécialisée définissant et classifiant le sport ainsi que ses milieux de pratique.

A quels principes directeurs doit-on adhérer quand il s'agit de formation universitaire en EPS?

Éléments d'analyse de l'activité physique et sportive en milieu universitaire.

ROUBI Houcine –I.E.P.S – université d'Alger

- 1- Education;
- 2- Qualification
- 3- Scientifcité
- 4- Professionnalisme

Quel est le schéma proposé pour engager la réflexion sur la réforme de la formation universitaire en EPS?

- La formulation des objectifs doit s'inspirer des nouvelles données et exigences socio-économiques de notre pays.
- On doit avoir à l'esprit le développement permanent de la science et de la recherche.
- Il faut chercher à ne pas s'éloigner des caractéristiques spécifiques de l'EPS. (Pratique - Théorie - Pédagogie...)

Quelle est notre participation à ce débat ?

1 - GRADUATION :

Cursus reformé : 2 années Tronc commun
2 années de spécialisation (avec OPTION)

Remarque : En 3ème et 4ème année de véritables spécialités dans le domaine de l'EPS sont préconisées. Celles-ci sont choisies en fonction des niveaux de pratique, qui touchent en réalité à la demande et aux besoins sociaux en la matière (voir tableau synoptique).

1.1.- Le ciblage des contenus du programme du tronc commun doit faire l'objet d'une large concertation entre les enseignants et les spécialistes des sciences connexes, en essayant de respecter trois critères :

- * Eviter la charge inutile et la dispersion : un volume horaire se situant entre 25 à 30 heures/hcbdomadaires est conseillé;
- * Le choix des matières fondamentales doit se faire en fonction de leur actualité dans le monde moderne : ce qui suppose une volonté de recherche et d'ouverture.
- * Des matières ou disciplines complémentaires doivent être intégrées selon le choix de l'étudiant.

1.2.- La forme d'enseignement :

* Respecter et s'inspirer du modèle universitaire où l'on distingue :

- Conférences
- Séminaires
- Travaux dirigés (T.D.)
- Travaux pratiques (T.P.)
- Stages pratiques
- Projet de recherche

Ce qui revient à cerner ce qui est obligatoire, de ce qui est libre, soit fondamental, complémentaire, et enfin d'appoint

* Etre réaliste et ne pas s'enfermer dans un cadre trop rigide (par exemple : beaucoup de cours magistraux), alors qu'à l'heure actuelle on ne dispose d'aucun professeur universitaire en E.P.S.

* Initier un programme à la "carte" selon le choix de l'étudiant et selon ses manques pour certaines disciplines ou matière d'appoint.

1.3.- L'évaluation

L'évaluation et la forme de progression d'année en année est à définir exactement en tenant compte des textes réglementant l'évaluation universitaire (EMD, Synthèse, Rattrapage tout en respectant la spécificité de la discipline).

Une réflexion doit être entamée pour adapter ce système, aux Activités Physiques et Sportives, proprement dites.

Éléments d'analyse de l'activité physique et sportive en milieu universitaire.

ROUBI Houcine –I.E.P.S – université d'Alger

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA SPECIALISATION PROPOSEE

SPECIALITE	OPTIONS	DESTINATION	SCIENCES FONDAMENTALES
1. Pédagogie du sport	1.1. Sport de performance	Elite sportive	Sciences Biologiques
	1.2. Sport de compétition et des loisirs	* Scolaires, Universitaires -Socio-professionnel -Quartiers; Communes, Jeunes. (par le biais des Associations, Clubs Lignes, Fédération)	SCIENCES SOCIALES: - Psychologie - Sociologie - Pédagogie
2. Pédagogie de l'éducation physique et sportive	2.1. EPS pré-scolaire et scolaire	Etablissement pré-scolaire et scolaires	Sciences Sociales
	2.2. EPS universitaire	Etablissements universitaires et de formation	
	2.3. EPS de réhabilitation	Handicapés-Santé	* Sciences Médicales +
	2.4. EPS de rééducation et de prévention	Centres de rééducation et de prévention	Sciences Juridiques

* L'ouverture des spécialités (avec leurs options respectives) ne peut se faire que progressivement et selon les moyens humains, matériels et infrastructurels recensés

1.4.- Instauration à court terme de la nouvelle formation universitaire en E.P.S

Quand on se réfère au programme de 1986 on constate :

- En 3ème année : - Spécialité et théorie Méthodologie de la spécialité 240 H annuel soit 8H/Semaine.
- Pédagogie pratique : 300 Heures annuel soit 10H/Semaine
- En 4ème année : - Spécialités et théorie Méthodologie de la spécialité 240 H annuel soit 8H/Semaine.
- Pédagogie pratique : 360 Heures annuel soit 12H/Semaine

Ce qui revient à dire que 18H/Semaine en 3ème année et 20H/Semaine en 4ème année, peuvent faire l'objet d'une affectation à la spécialité nouvelle formule.

Ainsi par exemple on peut avoir :

- | | |
|--------------|-------------------------------------|
| 3ème année : | - 4 Heures Conférences |
| | - 6 Heures TD et TP |
| | - 8 Heures Stage Pratique |
| 4ème année : | - 4 Heures - Séminaires - Recherche |
| | - 8 Heures TD et TP |
| | - 8 Heures Stage pratique |

* Les stages pratiques et le mémoire de fin d'études se font en rapport avec l'option choisie.

Des conventions peuvent être passées entre l'Institut formateur et les destinataires (voir tableau synoptique, pour la prise en charge des étudiants spécialistes.)

Éléments d'analyse de l'activité physique et sportive en milieu universitaire.

ROUBI Houcine –I.E.P.S – université d'Alger

2 - POST GRADUATION

Question : A quoi sert une formation post-graduée en matière d'EPS?

Réponse : - Pour former des enseignants de type universitaire (Maître-Assistant, Maître de Conférences, Professeur).

- Pour la recherche scientifique dans la spécialité.

Remarque : L'EPS moderne et actuelle s'inspire et se sert de toutes les sciences existantes; de ce fait nous proposons ce qui suit.

Cette formule peut amener un gain de plusieurs années comparativement aux formations universitaires à l'étranger.

Selon les besoins (à déterminer au niveau des conseils scientifiques des Instituts) l'accès à la post graduation peut être ouvert selon un principe de quotas aux candidats titulaires d'une licence (ou diplôme équivalent) en :

- * Education Physique et Sportive
- * Sciences Sociales (Psycho, socio, journalisme etc...)
- * Sciences Exactes (Informatique, Biologie...)
- * Sciences Médicales

Nous revenons à la loi de l'offre et de la demande, qui régit les pays développés.

- Le programme (en formation Post graduée domiciliée) est à élaborer (Temps, Contenus...) selon les quatre principes déjà énoncés : Education, Qualification, Scientificté, Professionnalisme;

- Le mémoire ou la thèse de seconde Post-graduation, doivent porter sur un thème liant l'EPS et la spécialité d'origine avec encadrement doublé quand la licence est autre que celle en E.P.S.

CONCLUSION :

Ces réflexions concernent la formation universitaire domiciliée

Nous souhaitons voir aussi dans un proche avenir s'engager le débat sur la formation continue (recyclage, mais aussi à distance), et étendre la concertation, aussi à la formation de Techniciens Supérieurs en EPS (formation trois années).

Les possibilités d'ouverture de postes d'emploi sont très grandes, si l'on considère que beaucoup reste à faire dans les secteurs scolaires (les trois paliers), au niveau des organisations de jeunesse, ainsi que dans certains centres spécialisés (Rééducation, prévention).

Par exemple, le fait d'augmenter d'une heure/hebdomadaire l'EPS au lycée, entraîne l'ouverture de nombreux postes de travail.

Même le sport militaire pourrait faire l'objet d'une attention particulière en intégrant la formation des ses cadres au sein de l'université.

Une question peut se poser : Qui va financer?

L'état ne peut se désengager d'un secteur aussi vital qu'est-celui de la formation universitaire, néanmoins ce n'est pas une vue de l'esprit que de voir les centres de formation s'autogérer et s'auto-alimenter en crédits divers : sponsoring, parrainage, conventions, locations, publications et diffusions, encadrement spécialisé...) et de voir aussi la participation de l'étudiant aux frais de sa formation, sans pour autant remettre en cause le principe de démocratisation de l'université Algérienne.

De plus, pour son développement effectif en milieu universitaire, l'activité physique et sportive doit être ressentie comme répondant à un besoin, à une attente ou expectation : On ne peut créer l'organe avant la fonction. Autrement dit il est inutile de mettre en place des structures, des services s'il n'existe pas de tradition ou de culture physique et sportive (sens large du terme). Former pour qui - pourquoi?

Éléments d'analyse de l'activité physique et sportive en milieu universitaire.

ROUBI Houcine –I.E.P.S – université d'Alger

Une des orientations possibles pour les décideurs serait d'investir dans une politique d'incitation à la pratique physique et sportive. Ceci demande l'avis et l'intervention de spécialistes en formation, en psychologie sociale et en E.P.S.

La priorité devrait être donnée à l'activité des loisirs. Celle-ci ne peut se faire (et ce n'est pas en contradiction avec le point précédemment évoqué) sans moyens matériels (donc financiers) conséquents : Ceux-ci doivent être motivants, attrayants et de qualité. Il suffit de visiter certaines salles modernes de musculation, ou des Fitness center pour s'imprégner de l'idée suivante : L'activité physique et sportive est un créneau d'investissement où la consommation prime et où l'utilisateur est client de choix, demandant à être satisfait sur le plan physique et sportif mais aussi dans ses dérivés (diététique, communications, transport, hygiène et santé). C'est pour cette raison que l'on voit se propager, dans les pays développés, une nouvelle formule d'installations polyvalentes où prolifère une variété de services annexes avec dans leur lignée un marché financier très lucratif. Cette perspective n'est nullement une vue de l'esprit et n'est pas en désaccord avec le caractère publique de l'institution universitaire. La pratique physique et sportive peut y être gratuite mais les services d'accompagnement ne peuvent exister que si leur coût est amorti (donc rentable).

Toujours dans les loisirs, une attention particulière est à accorder à la récupération de notre patrimoine corporel (jeux traditionnels). Celui-ci ne peut être valorisé que si les structures de prise en charge et d'accueil sont motivantes : par exemple on peut renforcer les modèles de tourisme sportif, les camps sportif d'été, de week-end sportifs...

4.- Une autre voie exploitable pour la promotion de l'activité physique et sportive en milieu universitaire, est sans aucun doute, celle de la pratique compétitive de masse. Mais celle-ci devrait, en partie, s'auto-alimenter sur le plan financier (sponsoring, conventions avec des sociétés, firmes et entreprises, publicité, cotisations des adhérents). La forme préconisée ici est exactement le contraire de celle qui existe présentement où l'Etat par le biais des ministères alloue périodiquement des subventions qui par la force des choses vont à une minorité dans l'organisation sporadique de manifestations

sportives universitaires. Cette remarque ne doit pas être prise comme critique négative; Bien au contraire, la gestion du sport universitaire dans de telles conditions relève de la prouesse à cause de l'anachronisme existant entre l'organe (structure d'organisation) et la fonction (pratique sportive).

- Ce n'est qu'en élargissant la base de pratiquants et en augmentant leurs effectifs, que l'on peut espérer voir un jour, une véritable élite sportive provenir du milieu universitaire (exemple USA) : Mais cela, ne constitue pas une priorité actuelle.

Pour conclure cet exposé, il nous faut dire que les propos avancés ne sont que le fruit d'une modeste réflexion avec pour postulat initial l'idée suivante :

- Le sport est une création artificielle de sociétés occidentales s'intégrant dans leur dynamique globale de développement. Sa promotion dans notre pays constitue inévitablement un indice de mesure de notre évolution vers une économie de marché. Mais si l'issue est certaine, cela ne veut pas dire qu'il faille s'éloigner de notre identité : l'épanouissement de notre jeunesse universitaire peut être recherchée au travers de la pratique physique en premier lieu. Donner à la "corporéité" algérienne sa réelle importance. Quant au sport même s'il constitue un fait social transculturel, nous devons le considérer comme moyen et non comme une fin en soi (épanouissement et non aliénation).

Ce statut du corps préconisé par l'occident, n'est pas selon nous, la meilleure des voies pour le progrès de l'être humain.

Éléments d'analyse de l'activité physique et sportive en milieu universitaire.

ROUBI Houcine –I.E.P.S – université d'Alger

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 - FETZ, F. *Allgemeine Methodik der Leibcubungen bad HAMBURG*, 1979.
- 2 - BERNETT, H. *terminologie der LEIBESERZIEHUNG SCHORNDORF*, 1973 Red.
- 3 - PADDICK,RJ, *The nature and place of knwoledge in physical education MA Thosie, Univority of ALBERTA Edmonton, CANADA* 1967
- 4 - CAZORLA, G. *DE L'Evaluation en Activité Physique et Sportive, dans l'évaluation de la valeur physique, INSEP N° 7, 1984.*
- 5 - KENYON, GS, *A conceptual Model For Characterizing Physical Activity, resquart 39, 96, 105 March.*
- 6 - CAZORLA, G ; *op. cit.*
- 7 - CAZORLA, G ; *op. cit.*
- 8 - THOMAS, R. *Sports, définition, classifications dans SPORT et SCIENCES cd. VICOT* 1981.
- 9 - LOY, J. *The Nature of Sport, a Definitional Effort Quest Mongr X 15 May* 1968.
- 10 - *ibidem*
- 11 - ROTHIG, Peter, *ouvrage coll, sporwissenscheftliches Lexikon, Verlag HOFMANN SCHORNDORF Auflage* 1992.
- 12 - BERNARD, M. *article "Sport" Encyclopaedia UNIVERSALIS 14 pages* 307, 1973.
- 13 - ROUBI, H. *de la loi de 1901 sur les Associations Sportives à celle de 1989 relative à l'organisation et au développement du système National de Culture Physique et Sportive, 1992 RSEPS.*